

**LIGUE TUNISIENNE DES DROITS DE L'HOMME
(LTDH)**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES DES ETATS
FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

(Janvier 2021)



SOMMAIRE

1. Rapport d'audit	Page 2
3. États financiers	Page 6
<i>Etat de la Situation Financière</i>	Page 9
ETAT DES PRODUITS ET DES CHARGES	Page 10
<i>Etat des flux de trésorerie</i>	Page 11
<i>Notes aux états financiers</i>	Page 12

RAPPORT D'AUDIT

RAPPORT GENERAL DE L'AUDITEUR

Aux Messieurs les adhérents de la Ligue Tunisienne de Défense des Droits de l'Homme (LTDH)

Rapport sur l'audit des états financiers de l'exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2018

Opinion avec réserve

Messieurs,

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Ligue Tunisienne de Défense des Droits de l'Homme (LTDH), comprenant la situation financière au 31 décembre 2018, ainsi que l'état des produits et des charges et l'états des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve », les états financiers ci-joints donnent dans tous leurs aspects significatifs une image fidèle de la situation financière de la Ligue au 31 décembre 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Comptables Tunisiennes (NCT) et aux normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

i. Gestion des sections de l'LTDH

Les transactions et flux financiers réalisés par les 28 sections régionales de la LTDH ne sont pas pris en compte dans la comptabilité de cette dernière. En effet, l'ensemble des charges, des produits, des pertes et des gains réalisés par les sections au cours de l'exercice 2018 ainsi que les différents engagements pris par ces dernières ne sont pas traduites dans la comptabilité de la Ligue.

Nous avons adressé des demandes d'information aux 28 sections de la Ligue afin d'obtenir les éléments probants permettant de régulariser cette situation. Toutefois, le taux de réponse est très faible et ne permet pas de proposer les ajustements nécessaires.

ii. Prise en charges de certaines dépenses relatives au projet JCA1

Le classement des pièces justificatives relatives au projet « JCA 1 » ne revêt pas un caractère organisé et méthodique et rend difficile la reconstitution de la comptabilité à partir des pièces justifiant les données entrées.

Cette situation n'a pas permis au système de traitement d'assurer l'existence d'un chemin de révision pour l'ensemble des comptes en relation avec les activités du projet en question et notamment les comptes des charges et des passifs (sections).

Dans le même ordre d'idée, nous n'avons pas pu nous assurer de la réalité, l'exactitude et l'exhaustivité de certaines dépenses portées sur une écriture en bloc regroupant plusieurs dépenses réalisées et réglées en espèce au niveau des sections.

Par ailleurs, un rapport d'auditeur indépendant examinant les rapports financiers dudit projet adressé au bailleur des fonds correspondant confirme cette situation en émettant des réserves sur les procédures de contrôle interne appliquées par l'équipe du projet en question et ayant trait notamment aux sauvegardes et enregistrements des données comptables.

Le même auditeur a émis des réserves sur un ensemble de dépenses non matérialisés par des pièces justificatives et qui sont de l'ordre de 3 637 DT.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes d'Audit d'usage en Tunisie et les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clefs d'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions. Outre le problème décrit dans la section «Fondement

de l'opinion avec réserve», nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituaient les questions clés de l'audit à communiquer dans notre rapport.

i. La première adoption de la nouvelle norme comptable tunisienne n°45 relative aux associations

L'LTDH vient d'arrêter ses premiers états financiers conformément à la nouvelle norme comptable n°45 relative aux associations, aux partis politiques et aux autres OSBL approuvée par le Conseil National de la Comptabilité le 26 décembre 2017.

L'application de la présente norme a apporté des modifications substantielles aux états financiers de l'LTDH notamment en termes de :

- Modèles de présentation des états financiers ;
- La nomenclature des comptes comptables ; et
- Les traitements comptables spécifiques.

Bien que le retraitement de l'information comparative relative à l'exercice 2017 ne soit pas Obligatoire l'LTDH a œuvré pour produire des états financiers contenant des chiffres comparés présentés selon la norme 45.

ii. La date de commencement des travaux d'audit

La présente mission d'audit nous a été confiée à une date postérieure à la date de clôture de l'exercice 2018 ce qui ne nous a pas permis d'assister aux inventaires physique des caisses et des immobilisations.

Par ailleurs les immobilisations corporelles et incorporelles de l'LTDH dont la valeur nette s'élève à 13 187DT n'ont pas fait l'objet d'un inventaire physique rapproché avec la comptabilité, l'absence de cet inventaire physique et son rapprochement avec la comptabilité ne nous permet pas d'estimer les éventuels écarts entre les immobilisations existantes et celles comptabilisées et l'impact de ces écarts sur la valeur des immobilisations corporelles et incorporelles inscrits à la situation financière ainsi sur les amortissements comptabilisées.

iii. Infraction aux dispositions légales

- La Ligue n'a pas encore tenu son Assemblée Générale annuelle relative aux exercices 2016 et 2017. De ce fait, le rapport financier et moral de l'exercice en question demeure non approuvé. De plus, la Ligue est actuellement en infraction par rapport à l'article 21 de ses statuts et aux dispositions du décret-loi n°2011-88.

- La Ligue ne procède pas à la publication, dans un délai d'un mois de leur réception, dans les médias des données concernant les aides, dons, et donations d'origine étrangère conformément à l'article 41 du décret-loi n°2011-88.

Autres informations

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport financier de l'exercice mis à votre disposition à l'occasion de l'Assemblée Générale.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Une lettre à la direction a été adressée aux membres du bureau directeur de la LTDH dans laquelle ont été consignées les principales faiblesses organisationnelles et d'application des procédures ayant une incidence sur la pérennité du système de contrôle interne et sur la fiabilité des comptes de la Ligue. Mise à part l'insuffisance décrite au niveau de la section « Fondement de l'opinion avec réserve », nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'autres insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes Comptables Tunisiennes, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'association ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'association.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

P/ Adly ABDELKEFI

Sfax, le 20 Janvier 2021

Expert-comptable membre de l'OECT

ETATS FINANCIERS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018

Ligue Tunisienne de Défense des Droits de l'Homme (LTDH)
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIERE ARRETE AU 31.12.2018

(Montants exprimés en Dinars Tunisien)

Au 31 décembre

Actifs	Notes	31/12/2018	31/12/2017
AC 1 - Liquidités et équivalents de liquidités	(4)	1 043 090	501 126
AC 2 - Placements et autres actifs financiers		-	-
AC 3 - Autres actifs courants	(5)	47 389	31 804
AC 5 - Stocks de fournitures et autres approvisionnements		-	-
AC 7 - Immobilisations financières		200	200
AC 8 - Immobilisations corporelles	(6)	12 987	11 252
AC 9- Immobilisations incorporelles		-	93
Total des actifs		1 103 665	544 476
PASSIFS ET ACTIFS NETS			
PA 1 - Concours bancaires et autres passifs financiers		477	-
PA 2 - Autres passifs courants	(7)	51 613	36 395
PA 3 - Fournisseurs et comptes rattachés	(8)	27 447	23 393
PA 4 - Provisions		-	-
PA 5 - Apports reportés	(9)	740 118	212 891
Total des passifs		819 655	272 679
AN 1 - Dotations		-	-
AN 2 - Apports affectés à des immobilisations		4 569	-
AN 3 - Subventions d'investissement		4 112	5 899
AN 4 - Autres actifs nets	(10)	-	-
AN 5 - Réserves		-	-
AN 6 - Excédents ou Déficits reportés		265 898	365 665
AN 7 - Excédent ou Déficit de l'exercice		9 432	(99 767)
Total des Actifs Nets		284 010	271 797
Total des Passifs et Actifs Nets		1 103 665	544 476

Ligue Tunisienne de Défense des Droits de l'Homme (LTDH)

ÉTAT DES PRODUITS ET DES CHARGES AU 31.12.2018

(Montants exprimés en Dinars Tunisien)

Au 31 décembre

Produits	Notes	31/12/2018	31/12/2017
PR 1- Cotisation des adhérents	(11)	10 030	990
PR 2- Revenus des activités et manifestations		-	-
PR 3- Subventions de fonctionnement	(12)	10 000	40 000
PR 4- Apports non monétaires		-	-
PR 5- Autres Apports	(13)	461 289	151 310
PR 6- Produits des placements		-	-
PR 7- Quote-part des subventions et apports inscrits aux produits de l'exercice		-	-
PR 8- Autres gains	(14)	14 592	4 501
Total des produits		495 910	196 801
Charges			
CH 1- Achats consommés de fournitures et approvisionnements	(15)	310 826	138 757
CH 2- Charges de personnel	(16)	108 902	83 171
CH 3- Dotations aux amortissements et aux provisionnements	(6)	2 662	5 277
CH 4- Autres charges courantes	(17)	62 717	37 249
CH 5- Charges financières nettes		-	-
CH 6- Autres pertes		1 371	32 114
Total des charges		486 478	296 568
Excédents (Déficit) des produits sur les charges de l'exercice		9 432	(99 767)

Ligue Tunisienne de Défense des Droits de l'Homme (LTDH)

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

(Montants exprimés en Dinars Tunisien)

Au 31 décembre

Flux de trésorerie liés aux activités courantes	Notes	31/12/2018	31/12/2017
F1- Encaissement des cotisations des adhérents		55 020	45 145
F2- Encaissement des revenus des activités et manifestations		-	-
F3- Encaissement des subventions de fonctionnement		-	-
F4- Encaissement d'autres revenus et apports		964 195	349 092
F5- Décaissement des sommes versées aux fournisseurs		(350 242)	(154 437)
F6- Décaissement des rémunérations versées au personnel		(72 622)	(56 228)
F7- Autres Décaissement des activités courantes		(50 125)	(65 297)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités courantes		546 227	118 276
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
F8- Décaissement sur acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		(4 740)	(1 367)
F9 - Encaissement sur cession d'immobilisations incorporelles et corporelles		-	320 640
F10 - Décaissement sur acquisition d'immobilisations financières		-	-
F11 - Encaissement sur cession d'immobilisations financières		-	-
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		(4 740)	319 273
Flux de trésorerie liés aux activités de Financement			
F12- Encaissement des dotations		-	-
F13- Encaissement des subventions d'investissement		-	-
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		-	-
Variation de trésorerie		541 487	437 549
Trésorerie au début de l'exercice		501 126	63 578
Trésorerie à la clôture de l'exercice		1 042 613	501 126

NOTE AUX ETATS FINANCIERS

Note N°1 : Présentation de Ligue Tunisienne de Défense des Droits de l'Homme (LTDH)

L'LTDH est une ONG fondée en 1976. Son siège social est situé à 43-45 Avenue Habib Bourguiba Immeuble Le Colisée ESC B Bureau n° 257 Tunis. Présidé par Mr Jamel Msallem, elle exerce pour l'observation et la défense des droits de l'homme.

L'LTDH est l'une des composantes du quartet du dialogue national qui obtient le prix Nobel de la paix 2015 pour son succès dans la mission qui a abouti à la tenue des élections présidentielles et législatives ainsi qu'à la ratification de la nouvelle Constitution en 2014.

Note N°2 : Respect des normes comptables tunisiennes, bases de mesure et principes comptables spécifiques

Les états financiers de *L'LTDH* arrêtés au 31 décembre 2018, ont été préparés conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30 Décembre 1996 portant promulgation du système comptable des entreprises et en application des principes et méthodes comptables tels que définis par le décret 96-2459 du 30 Décembre 1996 portant promulgation du cadre conceptuel.

L'LTDH vient d'arrêter ses premiers états financiers conformément à la nouvelle norme comptable n°45 relative aux associations, aux partis politiques et aux autres OSBL approuvée par le Conseil National de la Comptabilité le 26 décembre 2017.

L'application de la présente norme a apporté des modifications substantielles aux états financiers de l' LTDH notamment en termes de :

- Modèles de présentation des états financiers ;
- La nomenclature des comptes comptables ; et
- Les traitements comptables spécifiques.

Bien que le retraitement de l'information comparative relative à l'exercice 2017 ne soit pas

Obligatoire l' LTDH a œuvré pour produire des états financiers contenant des chiffres comparés présentés selon la norme 45.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs adoptés pour l'élaboration des états financiers de l'LTDH sont les suivants :

i. Immobilisations incorporelles et corporelles

A leur date d'entrée dans le patrimoine de L'LTDH, les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties linéairement aux taux suivants :

- Logiciels 33,33%
- Matériel de transport 20%
- Mobilier et matériel de bureau 20%
- Matériel informatique 33.33%

ii. Unité monétaire

Les états financiers de L'LTDH sont libellés en dinar tunisien.

iii. Conversions en devise

Les opérations en monnaies étrangères sont prises en charge conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne N°15. En effet, elles sont comptabilisées moyennant une conversion au cours du jour de l'opération, selon le taux de change en vigueur à cette date. Les règlements sont convertis au taux de change du jour au cours duquel le règlement est procédé. Ainsi, la différence par rapport au montant pris en charge est passée en résultat de change.

Au 31 Décembre de chaque exercice, les soldes des éléments monétaires libellés en devises sont convertis au cours de clôture. Toute différence est comptabilisée en résultat, en gain ou perte de change.

iv. Revenus

Conformément à la disposition de l'article 34 de la loi 88-2011, les ressources d'une association se composent des :

- Cotisations de ses membres ;
- Aides publiques ;
- Dons, donations, et legs d'origine nationale ou étrangère ;
- Recettes résultant de ses biens, activités et projets.

Note N°3 : Faits marquants de l'exercice

Les faits marquants de l'exercice 2018 peuvent être résumés comme suit :

- En 2018, l'LTDH a pu collecter une somme 495 910 dinars ;
- L'LTDH vient d'arrêter ses premiers états financiers conformément à la nouvelle norme comptable n°45 relative aux associations, aux partis politiques et aux autres OSBL approuvée par le Conseil National de la Comptabilité le 26 décembre 2017.

Note N°4: AC 1 - Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités présentent, au 31 décembre 2018 un solde net de 1 043 090DT contre un solde net de 501 126DT au 31 décembre 2017. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Solde aux banques	1 041 469	500 134
Solde de la caisse	1 621	992
Montant brute	1 043 090	501 126
Provisions pour dépréciation	-	-
Total en Dinars	1 043 090	501 126

Note N°5 : AC 3 - Autres actifs courants

Les autres actifs courants présentent, au 31 décembre 2018, un solde net de 47 389DT contre un solde net de 31 804DT au 31 décembre 2017. Elles se détaillent comme suit :

Libellé	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Report de TVA	39 414	28 247
Débiteurs divers	3 057	2 557
Avances aux fournisseurs	-	1 000
Avances aux personnels	1 000	-
Produits à recevoir	3 918	-
Montant brute	47 389	31 804
Provisions pour dépréciation	-	-
Total en Dinars	47 389	31 804

Note N°6 : AC 8 & AC9 - Immobilisations corporelles & Immobilisations incorporelles

Libellé	Immobilisations brutes			Amortissements & Provisions			Valeurs nettes au	
	Soldes au 31/12/2017	Variation 2017-2018	Soldes au 31/12/2018	Soldes au 31/12/2017	Variation 2017-2018	Soldes au 31/12/2018	Soldes au 31/12/2017	Soldes au 31/12/2018
Logiciels	1 121	-	1 121	(1 027)	(93)	(1 120)	93	0
Total des immobilisations incorporelles	1 121	-	1 121	(1 027)	(93)	(1 120)	93	(93)
Matériels informatiques	60 658	2 009	62 667	(59 999)	(621)	(60 619)	659	2 048
Equipements de bureau	42 849	-	42 849	(42 255)	(547)	(42 802)	594	47
I.G.AAD	13 574	2 294	15 868	(3 575)	(1 401)	(4 976)	9 999	10 892
Total des immobilisations corporelles amortissables	117 081	4 303	121 384	(105 829)	(2 569)	(108 398)	11 252	12 987
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des immobilisations corporelles	117 081	4 303	121 384	(105 829)	(2 569)	(108 398)	11 252	12 987
Total des immobilisations corporelles et incorporelles	118 202	4 303	122 505	(106 856)	(2 662)	(109 518)	11 346	12 987

Note N°7 : PA 2 - Autres passifs courants

Les autres passifs courants présentent, au 31 décembre 2018 un solde net de 51 613DT contre un solde net de 36 395DT au 31 décembre 2017. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Créditeurs divers	9 133	7 471
CNSS	12 963	12 482
Autres charges à payer	26 434	13 072
Impôts et taxes à liquider	3 083	3 369
Total en Dinars	51 613	36 395

Note N°8: PA 3 - Fournisseurs et comptes rattachés

Les Fournisseurs et comptes rattachés totalisent, au 31 décembre 2018 un solde de 27 447DT contre u solde de 23 393 DT à la clôture de l'exercice précédent. Ils se détaillent comme suit

Libellé	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Fournisseurs d'exploitation	27 447	23 393
Total en Dinars	27 447	23 393

Note N°9: PA 5 - Apports reportés

Les autres apports totalisent, au 31 décembre 2018 un solde de 740 118DT contre un solde de 212 891 DT à la clôture de l'exercice précédent. Ils se détaillent comme suit

Libellé	31 décembre 2018	31 décembre 2017
ACCD	629 636	202 264
Article 19	-	2 350
Dignity	13 355	-
NOVACT/KHOTWA	-	-
MIR	8 654	8 277,69
OMCT	323	-
OXFAM	6 468	-
PCPA	-	-
NOVACT/SALAM	81 682	-
Total en Dinars	740 118	212 891

Note N°10: PA 5 - Actifs Nets

Les actifs nets totalisent, au 31 décembre 2018 un solde de 284 010 DT contre un solde de 271 797DT à la clôture de l'exercice précédent. Ils se détaillent comme suit

Rubriques	Fonds nets	Apports affectés à inv.	Subvention inv.	Excédent/Déficit reportés	Excédent/Déficit de l'exercice	Total
solde au 31 décembre 2017	-	-	5 899	365 665	(99 767)	271 797
Affectation définit 2017				(99 767)	99 767	-
Apports affectés à des inv. (net)		4 569				
QP. Dessub. Inv. Inscrits CR			(1 788)			
Excédent/Déficit de l'exercice 2018					9 432	9 432
Solde au 31 décembre 2018	0	4 569	4 112	265 898	9 432	284 010

Note N°11 : PR 1- Cotisation des adhérents

Les cotisations des adhérents totalisent au 31 décembre 2018, 10 030 DT contre un solde de 990DT à la clôture de l'exercice précédent. Ils se détaillent comme suit

Libellé	31 décembre 2018	31 décembre 2017
ARIANA	2 920	30
BAB BHAR	470	150
BEN AROUS	835	-
BIZETE	570	-
EL KEF	1 310	-
GAFSA	1 650	600
KAIROUAN	1 825	-
TUNIS NORD	450	210
Total en Dinars	10 030	990

Note N°12 :PR 3- Subventions de fonctionnement

Les subventions de fonctionnement totalisent, au 31 décembre 2018 un solde de 10 000DT contre un solde de 40 000DT à la clôture de l'exercice précédent. Ils se détaillent comme suit

Libellé	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Présidence de la république	10 000	
Présidence du Gouvernement Tunisien		40 000
Total en Dinars	10 000	40 000

Note N°13 : PR 5- Autres Apports

Les autres apports totalisent, au 31 décembre 2018, un solde de 461 289DT contre un solde de 151 310DT à la clôture de l'exercice précédent. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Prestations de service ISHR	2 356	-
Projet KHOTWA		21 553
Projet DIGNTY	74 131	26 795
Dons	41 790	4 955
Projet NOVACT-PROJET SALAM	36 255	
Projet PCAPA	44 329	
Projet OXFAM	5 310	
Projet OMCT	4 262	19 766
Projet MIR	39 339	6 478
Projet Article 19	4 700	
Projet JCA 1	202 414	71 764

Libellé	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Projet JCA 2	6 403	
Total en Dinars	461 289	151 310

Note N°14 : PR 8- Autres gains

Les autres gains, au 31 décembre 2018, un solde de 14 592 DT contre un solde de 4 501DT à la clôture de l'exercice précédent. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Apports affectés à des biens amortissables	1 958	4 495
Gains de changes	12 616	-
Autre gains	18	6
Total en Dinars	14 592	4 501

Note N°15 : CH 1- Achats consommés de fournitures et approvisionnements

Cette rubrique totalise, au 31 décembre 2018, un solde de 310 826DT contre un solde de 138 757DT à la clôture de l'exercice précédent. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Frais de mission et de déplacement	196 064	59 347
Honoraires	101 298	53 382
Publicité et relations public	7 607	22 083
Frais de télécommunication	5 857	3 945
Total en Dinars	310 826	138 757

Note N°16 : CH 2- Charges de personnel

Cette rubrique totalise, au 31 décembre 2018, un solde de 108 902DT contre un solde de 83 171DT à la clôture de l'exercice précédent. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Charges de personnel	93 115	71 468
Charges sociales légales	15 787	11 703
Total en Dinars	108 902	83 171

Note N°17 : CH 4- Autres charges courantes

Cette rubrique totalise, au 31 décembre 2017, un solde de 62 717 DT contre un solde de 37 249DT à la clôture de l'exercice précédent. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Achats non stockés de matières et fournitures	24 693	9 211
Charges locatives	28 406	13 671
Entretiens et réparations	499	1 125
Autre Service Extérieurs	3 073	11 224
Services bancaires	1 427	467
Dons accordé	2 834	430
Impôts et taxes	1 784	1 121
Total en Dinars	62 717	37 249